Le PRESIDENT à TAUPIN : Vous maintenez que vous n'avez pas appelé la victime ?

TAUPIN. — Oui, je n'ai pas appelé.

MEHAY Henri. — Tu mens, tu mens. C'est toi qui as crié pour faire sortir mon frère.

— « Non, non, balbutie Taupin, ce n'est pas moi ».

— « C'est toi », affirme avec force Mehay.

Taupin, décidément décontenancé, ne se défend plus.

DIX ANS DE RECLUSION

M. CHARIES, substitut général, dans un réquisitoire sévère et serré, s'efforce d'établir la préméditation ; il reste muet quant aux circonstances atténuantes.

Me ESCOFFIER prononce ensuite une émouvante plaidoirie.

« Faites attention, dit en substance l'éminent avocat, il s'agit tout simplement de la tête de l'accusé. Si vous n'écartez pas la préméditation, si vous restez muets sur l'admission des circonstances atténuantes, ce combattant de la grande guerre, ce mutilé aux décorations glorieuses, vous allez l'envoyer à la guillotine ».

Et, de tout son talent, de toute son énergie, ESCOFFIER s'efforce d'atténuer les lourdes charges qui pèsent sur son client.

Après six minutes de délibération, le Jury rapporte un verdict, mitigé de circonstances atténuantes, et écartant la préméditation.

En conséquence, Pabre est condamné à dix ans de réclusion.

Le jugement indique en outre qu'interdiction est faite au condamné de porter désormais ses insignes de la croix de guerre et de la médaille militaire.

Les indemnités de dommages de guerre

LES DROITS D'UNE FEMME MARIÉE SÉPARÉE DE SON MARI

Le journal du Service de la Reconstitution du département du Nord publie une note sur les droits aux indemnités de dommages de guerre d'une femme mariée, séparée de fait de son mari.

Cette note résout une question fréquemment posée. Aussi croyons-nous bon d'en communiquer le texte à nos lecteurs :

« Lorsqu'une femme mariée est séparée de fait de son mari, elle ne peut, valablement, présenter une demande d'indemnité de dommages de guerre à la commission cantonale compétente, ni une demande d'avance au préfet. C'est, en effet, au mari seul qu'il appartient d'administrer les biens de la communauté qui, au point de vue légal, existe toujours tant qu'un jugement de divorce ou de séparation de corps ou de biens n'est pas intervenu.

» Mais si une procédure de divorce ou de séparation de corps est entamée entre les époux, il appartient à la femme de demander au tribunal, conformément aux articles 240 et 242 du Code civil, de prendre les mesures conservatoires nécessaires pour sauvegarder ses droits dans l'actif de la communauté. Elle peut alors saisir d'une demande d'indemnité la commission cantonale du lieu du dommage, en faisant connaître qu'elle est en instance de divorce et que sa demande a pour objet de sauvegarder ses droits éventuels dans la liquidation de la communauté.

» Enfin, si la femme exerçait une profession séparée de celle de son mari, et si les objets détruits par le dommage avaient été acquis par elle au moyen du produit de son travail personnel, elle pourrait, par application de la loi du 13 juillet 1907 garantissant le salaire de la femme mariée, demander, en son nom, une avance de ce chef sans être tenue de produire l'autorisation de son mari. Il lui suffirait de justifier du fait qu'elle exerçait une profession distincte de celle de son mari. »

Aux Conseils de guerre

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE TRULIN VA ETRE TERMINEE

Le lieutenant Zwilling, substitut au 1er conseil de guerre, a procédé hier au dernier interrogatoire de Marcel Denocque, de Lille, et de Marie-Louise Dauchy, tous deux inculpés d'intelligences avec l'ennemi dans l'affaire Trulin.

L'instruction de l'affaire sera close prochainement.

UN « POILU » MEURTRIER

Le soldat Matoug, dit Labasst, du 1er régiment mixte de zouaves et de tirailleurs, a été incarcéré hier, sur mandat d'arrêt du 2e conseil de guerre, pour meurtre.

Le 22 septembre 1918, étant cantonné à Selles-sur-Aisne, il tua un de ses camarades, le nommé Ferchichi, à la suite d'une dispute.

DES ACQUITTEMENTS

Le 2e conseil de guerre a rendu hier les jugements suivants :

Schneider Auguste, soldat de 2e classe au 127e R. I., prévenu d'avoir volé une capote, est acquitté faute de preuve.

— Ledoux Henri, entrepreneur de transports à Saint-Omer, accusé d'escroquerie. Acquitté.

— Jordy Charles, caporal à la T. M. 1010, et son conducteur, Raoul Sauts, sont accusés d'avoir volé des bidons d'essence dans un hangar, à Scharbeck, près Bruxelles, et de les avoir revendus à la population civile. — Jordy est acquitté et Sauts est condamné à trois ans de prison avec sursis.

Un prisonnier de guerre resta volontairement ouvrier chez les boches

LE CONSEIL DE GUERRE L'A ACQUITTÉ

Etienne Joseph, qui avait été fait prisonnier au début de la campagne, était prévenu de deux crimes : 1° désertion à l'intérieur en temps de guerre, pour n'être pas rentré en France au lendemain de l'armistice, avec ses camarades que l'on rapatriait ; et 2° d'intelligences avec l'ennemi, pour être resté volontairement, après l'armistice, ouvrier dans une usine boche.

Il en répondait hier devant le 2e Conseil de Guerre de Lille.

Me Bataille fils prononce une émouvante plaidoirie, l'accusé étant bien noté et sa famille jouissant de la considération de tous ; — au point de vue juridique, il soutient que son client était rentré en France dans les délais légaux et que, d'autre part, les conventions internationales reconnaissent le droit de travailler aux soldats faits prisonniers.

En conséquence, Etienne Joseph a été acquitté.

DANS LE LIT CONJUGAL

L'AMI INTRUS AVAIT PRIS LA PLACE DU MARI

Le parquet d'Auch vient de se transporter au Broquih, près de Barran, pour instruire une plainte en viol peu banale.

L'inculpé est un nommé Emile Vautrin, âgé de 26 ans, qui, la nuit, se serait introduit furtivement dans la chambre à coucher de la femme d'un ami, et se serait glissé dans son lit, sans être tout d'abord reconnu.

Emile Vautrin a été écroué à la maison d'arrêt d'Auch.

Le jeu du Cinéma et de la mort

UN ENFANT PENDU

Perpignan, 29 avril. — Des enfants de 10 à 12 ans jouant, à Amélie-les-Bains, avaient eu la malheureuse idée de vouloir reproduire une scène qu'ils avaient vu se dérouler sur l'écran cinématographique. Pour cela, ils avaient, dans une remise, attaché une corde à une poutre. L'un d'eux, monté sur une chaise, se suspendit à la corde par le cou et ses camarades retirèrent la chaise et abandonnèrent le malheureux qui s'était naïvement et bénévolement prêté au rôle de la victime.

Une femme passant devant la remise coupa la corde et dégagea l'enfant, mais il était trop tard, le pauvre petit ne put être rappelé à la vie.

Le budget de la Belgique se clôture en équilibre

LE CHANGE EN SERA AMELIORE

Bruxelles, 28 avril. — Au cours d'un important discours prononcé par le premier ministre M. Delacroix sur la question du budget, celui-ci a déclaré que le budget pour 1920 se clôturait en équilibre. Cette déclaration a fait profonde sensation sur l'assemblée, car elle est de nature à avoir une répercussion d'ordre international et pourra permettre l'amélioration du change belge.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LES MARIAGES DU 1er MAI

M. Therin, adjoint au maire de Roubaix, a l'honneur d'informer ses concitoyens que le 1er mai, il procédera aux mariages, à 9 heures et demie précises du matin.

Les intéressés sont priés de se présenter à la mairie à l'heure ci-dessus.

LA MAIRIE SERA FERMEE LE 1er MAI

A l'occasion de la fête internationale du Travail, les bureaux de la mairie seront fermés pendant toute la journée du samedi 1er mai.

Le bureau de l'Etat-Civil restera ouvert de 9 heures à midi pour recevoir les déclarations de naissances et de décès seulement.

LE 1er MAI, LES TRAMWAYS NE ROULERONT PAS

Le Syndicat des Employés de Tramways, de Lille Roubaix et Tourcoing, réuni au Café Pandore hier matin a décidé, à l'unanimité, le chômage complet de ses membres, pendant la journée consacrée à la fête du Travail.

LE PRIX DU GAZ DANS LA BANLIEUE DE ROUBAIX

Les habitants des communes de la banlieue de Roubaix desservies par l'usine de Croix, c'est-à-dire Croix, Wasquehal, Mouvaux, etc., paieront, pour celles où un prix unique a été accepté, 55 centimes le mètre cube; pour les autres, 53 centimes pour l'éclairage et 57 centimes pour le chauffage.

A Wattrelos, où le prix était de 43 centimes, prix unique, le tarif sera, avec la hausse, de 52 centimes le mètre cube.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

M. Désiré Wibaux, confectionneur, demeurant rue Dammartin, 25, s'est vu dresser procès-verbal pour avoir circulé en vélo sur le trottoir de la rue Charles-Quint, et pour défaut de plaque d'identité sur sa machine.

INDEBACINABLE

M. Jules Vercruysse, 21 ans, domicilié Mouscron, ne pouvait se résoudre à demeurer loin de France, malgré un arrêté d'expulsion en date du 28 mars 1919. Mais la loi est la loi, ce qui lui vaut un procès-verbal et les suites.

L'AMOUR DU CHARBON

Mme Marthe Meerschaert ayant demandé à M. Guillaume Claeyssens, conducteur de charbon au service de M. Félix Delattre, de lui faire cadeau d'un sac du précieux combustible, et celui-ci ayant eu la galanterie de la satisfaire, tous deux sont victimes de la police impitoyable qui a rédigé procès-verbal.

LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITE A LA FETE DU TRAVAIL

L'administration municipale a décidé, qu'à l'occasion de la fête du Travail du 1er mai, une fête de gymnastique serait donnée par la société municipale « La Roubaisienne », le 1er mai, à 15 heures, sur le terre-plein du boulevard Gambetta, devant la fontaine des Trois-Grâces. La Grande Fanfare prêtera son concours à cette fête.

Un concert sera donné sur la Grand'Place, à 17 heures, par la musique municipale « La Grande Harmonie ».

A l'occasion de la fête du Travail, l'ordinaire des pensionnaires des Hospices et des hospitalisés sera amélioré.

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES

Le Bureau de la Fédération des Associations des anciens et anciennes élèves des écoles publiques de Roubaix prie les trésoriers, trésorières et les membres de la Mutuelle d'adultes de bien vouloir assister à la réunion générale, qui aura lieu le dimanche 2 mai, à 10 heures précises, au Foyer, rue d'Alsace, 42.

Ordre du jour : Taux des cotisations. — Paiement des cotisations. — Communication aux trésoriers.

Le Secrétaire : Ad. LEJEUNE.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Samedi 1er mai, de 1 à 17 h., aura lieu la mise en paniers pour le concours de Clermont (rayon de 6 kilomètres) organisé par le Cercle « Union » au café Pandore, rue Pauvrée.

Prix d'honneur : 20 fr., quel que soit le nombre de pigeons engagés et répartis en 40 prix de 5 francs. Mise obligatoire : 1 fr. 50. Mise facultative : 1 fr.

Dressage sur Seclin vendredi matin, en paniers, de 6 à 7 h. 30. Le dressage de Seclin du samedi 1er mai est annulé.

AU CONSEIL SUPERIEUR de la MUTUALITE

L'élection de dimanche

L'élection du délégué au Conseil supérieur de la Mutualité pour le Nord doit avoir lieu dimanche. Une seule candidature dans notre département est actuellement posée, celle de notre concitoyen, M. Edouard Duquenne, l'infatigable apôtre de la Mutualité, dont nous avons applaudi la récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

CHEZ LES VETERANS DE L'ARMEE

L'assemblée générale de la 156e section des Vétérans de Terre et de Mer aura lieu dimanche prochain, 2 mai, à la Brasserie du Gymnase, rue du Grand-Chemin.

AVIS. — Pour tous Cadeaux de Mariages, Fêtes de 1re Communion, en Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Fantaisies, etc., s'adresser aux GRANDS MAGASINS DU LINGOT D'OR, 46-48-50, Grande-Place, LILLE. 7008.

TOURCOING

BOURSE DU TRAVAIL DE TOURCOING 105, RUE DE LA CITE, 105

Travailleurs de toutes professions !

N'allez pas au travail le 1er Mai

Vous chômerez samedi 1er Mai, parce que l'arrêt volontaire du travail est le seul moyen que vous ayez de montrer votre puissance et votre volonté inflexible, dont les pouvoirs publics s'obstinent à ne pas tenir compte.

Votre chômage signifiera aux gouvernants et à la bourgeoisie, qu'il faut immédiatement :

1. Nationaliser les chemins de fer, les mines les transports maritimes et fluviaux ; ces services étant nationaux doivent profiter à toute la collectivité, et non plus à une infime quantité d'actionnaires parasites. Cette nationalisation s'étendra ensuite à toutes les industries du pays.
2. Faire respecter par le patronat français, l'application loyale de la journée de huit heures.
3. Réclamer l'amnistie générale des soldats et de tous les détenus politiques.
4. Vouloir la Paix avec le gouvernement des soviets de Russie et la reprise des relations commerciales avec ce pays, qui peut fournir au monde entier de multiples produit alimentaires.
5. Exprimer surtout énergiquement votre véhémente protestation contre le projet d'arbitrage obligatoire, constituant une violence que l'on tente d'exercer sur nos organisations ouvrières en les dépossédant de leurs moyens efficaces de défense contre la hideuse exploitation patronale.

A cet effet, ce jour du 1er Mai, vous vous rendrez tous en masse aux CONFÉRENCES organisées par les Syndicats ci-dessous :

LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE : à l'Hippodrome, Place des Halles, à 9 heures précises du matin. — Le secrétaire : Henri LEFEBVRE.

LES TRAVAILLEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS et ceux des CUIRS ET PEAUX : à la Maison du Peuple, à 9 heures précises du matin. — Les secrétaires : Jules PACQUET et Charles DESBOUVRIES.

LES TRAVAILLEURS DU TAPIS-MOQUETTE : à l'Estaminet des « Grands Archers », rue des Pinlempins, à 9 heures précises du matin. — Le secrétaire : Edouard TIEVERS.

LES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS : chez Théo Desmetre, Place des Halles, 4, à 10 heures précises du matin. — Le secrétaire : Jules MABRIER.

LES TRAVAILLEURS DE TOUTES LES SECTIONS DES METAUX, et ceux de L'ALIMENTATION : à la Maison du Peuple, à 10 heures précises du matin. — Les secrétaires : Léon DECOSTERE et Arthur SELOSSE.

NOTA. — Les cartes confédérales seront strictement exigées et timbrées à l'entrée des salles de réunions.

Pour le Comité de la Bourse :

Le secrétaire : Ernest DELOBELLE.

UN HOMME SE PEND

M. Médard Callewaert, âgé de 57 ans, manœuvre, demeurant à Tourcoing, rue Achille-Testelin, cour Wicart, a été trouvé pendu, mercredi, à 11 heures, dans une pièce de son habitation.

Il souffrait d'une hernie double et, à plusieurs reprises, il avait manifesté l'intention de se donner la mort. Les constatations ont été faites par M. le commissaire de police du 3e arrondissement.

EXCÈS DE VITESSE

Pour excès de vitesse de leur automobile, contravention a été dressée contre les propriétaires des autos 5704 D — 5311 D — 17991 B — 3788 D — 5673 D 235888 R. L. N. — 4192 D — 4034 D — 4615 D.

LES VOLEURS DE LAINE

Un des voleurs se constitue prisonnier. — C'est la treizième arrestation.

On se rappelle qu'un magasinier de l'usine Roussel-Mullié, rue de l'Amiral-Courbet, se croyant sûr le point d'être pris par la police, s'était, la semaine dernière, sauvé par le toit de l'établissement en moyen d'une échelle.

C'est un nommé Arthur Duforest, âgé de 37 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Mâcon. Il s'est constitué prisonnier, hier matin, au parquet de Lille, reconnaissant avoir volé de la laine au préjudice de son patron.

Une seconde arrestation est probable à la même usine.

UN COMMISSAIRE SPECIAL A LA GARE

Etant donnée l'importance de la gare de Tourcoing, par décision ministérielle, a été nommé et est entré en fonctions hier, un commissaire spécial chargé de la surveillance des étrangers de passage.

Ce service, qui a été supprimé en 1910, lors de la retraite de M. Dudot, a été repris par M. Ernest Vermer, âgé de 49 ans.

M. Emile Vermer faisait partie de sa Brigade mobile. Il avait été un moment en fonctions à Cortes (Corse).

ACCIDENT DE TRAVAIL

Au peignage Cauliez et Delaoutre, 15, rue du Dragon, un homme de peine, Henri Devos, âgé de 23 ans, demeurant 35, rue Chevreuil, a fait une chute sur un tas de bois, et s'est fortement contusionné dans la région occipitale.

POUR IVRESSE

Ont été écroués pour ivresse publique et manifeste :

Désiré Dulerte, 39 ans, magasinier, demeurant 38, rue du Pont Rompu ; Victor Vanostenberghe 30 ans, magasinier, demeurant 6, rue Saint-Louis ; Claire Devos, 20 ans, sans profession, avouable, demeurant rue Faimelart, cour Lingre, 29.

Procès-verbal a été dressé contre eux.

DEPOT D'IMMONDICES

Pour dépôt d'immondices sur la voie publique, contravention a été dressée à la charge de Mme Louis Thimoniez, femme Monreau, 38 ans, employée, demeurant 64 bis, rue d'Avesnes.

LILLE

Le bien d'autrui

UN MAUVAIS CLIENT

La gérante d'une maison de chaussures située 25 rue Grande Chaussée, a déposé une plainte en escroquerie au commissariat de police, du 1er arrondissement, contre un individu qu'elle ne connaît pas, mais dont il lui a été possible de fournir un signalement détaillé.

En son absence, ce quidam se présenta mercredi matin au magasin précité et se fit remettre par une employée une de chaussures d'homme, valeur 110 fr.

— Je suis déclara-t-il, à celle-ci, un client de votre maison, je me nomme Dubar, débitant de boissons rue des Arts, 59. Si les chaussures me vont je viendrai vous en payer le prix.

Inutile de dire que cet individu avait donné une fausse adresse, et qu'on ne revit plus. On le recherche.

LES « RATS » DES RUINES

Dans l'après-midi de jeudi, vers 3 heures, un agent de la sûreté a mis en état d'arrestation Place de la République, un jeune homme de 16 ans, qui venait de voler une trentaine de kilos de vieux tuyaux en plomb, dans les ruines d'une maison sinistrée de la rue de l'Hôpital Militaire.

Amené au poste central, le jeune voleur à d'abord fait de grandes difficultés pour donner son nom et son adresse. Puis a déclaré ensuite se nommer Léon Delacroix, et demeurer à Fives 28, rue du Ballon.

Depuis une semaine a-t-il ajouté, je me trouve sans travail. Ma mère ne le sait pas. Pour lui faire croire que je continuais à travailler, je me disposais à vendre le plomb et lui aurais remis l'argent que m'aurait rapporté cette vente.

Les déclarations du jeune Delacroix, qui se dit apprenti plombier-zinguieur, vont être vérifiés.

SINISTRES CHAUFFARDS

Une légère voiture de l'œuvre franco-américaine des « Jardins d'enfants » s'engageait, hier vers 4 heures sur la voie du tramway à l'angle des rues Esquermoise et Thiers. A de moment surgit à l'allure d'un bolide une grosse torpédo des régions libérées portant les marques R.-L. 190.942. Le chauffeur de cette voiture émet la prétention de « doubler » le véhicule qui la précédait. Or le passage n'étant pas libre, un tramway barrant la chaussée. Cette circonstance eut le don de rendre furieux le « chauffard » de la R.-L. 190.942, qui sitôt le passage libre se mit à la poursuite de la voiture de l'œuvre pour tenter de la tamponner. A certain moment le chauffard essaya par un virage brutal de renverser la légère voiture. Le conducteur de celle-ci ayant stoppé, le triste individu qui conduisait la R.-L. stoppa en pleine voie des tramways et accompagné d'un quidam du même acabit, qui occupait également sa voiture, se précipitèrent sur le jeune conducteur de la voiture de l'œuvre des Jardins d'enfants, pour lui faire un mauvais parti ! Ces mœurs d'apaches ne peuvent être tolérés de la part d'employés d'un service public. Il est à souhaiter que le « chauffard » reçoivent de suite le châtiment de leur véritable acte de sauvagerie. Des témoins de la scène avaient essayé de requérir l'un agent au poste de police des Halles, mais le poste était vide !

UNE GIGANTESQUE OMELETTE

Conduisant un camion-auto, le nommé Armand Dujardin, au service de M. Lefebvre, industriel, à Roubaix, boulevard Gambetta, passait vers 9 heures du matin rue du Faubourg-d'Arras.

Il voulut dépasser un autre véhicule et accrocha ainsi la voiture de M. Fremery, marchand de beurre et œufs à Roncheh.

Sous le choc, Mlle Lucienne et Julie Fremery, âgées de 18 et 20 ans qui se trouvaient sous la dite voiture furent précipitées sur la chaussée.

Mlle Lucienne Fremery, fut relevée avec des contusions assez graves à la tête. Sa sœur plus heureuse en fut quitte pour quelques contusions sans gravité aux bras.

La blessée fut reconduite à son domicile par une auto des R. L. — tiens... tiens !....

Au fait de cet accident, 300 litres de lait, 250 œufs et 30 k. de beurre tombèrent sur la chaussée et furent rendus inutilisables.

Les crèmes et entremets sucrés à la « Saccharine Usines du Rhône » sont excellents.

Chronique Théâtrale

SARAH BERNHARDT A LILLE

La divine tragédienne, une des gloires de notre art national, est venue hier soir au Grand-Théâtre nous faire une conférence agrémentée de citations, sur les œuvres du regretté poète Rostand.

Un public nombreux était venu écouter l'illustre et géniale interprète. Il eut, certes, tous lieu de s'en féliciter.

Les années passent, et la voix d'or, au timbre indéfinissable, toute pétrie de fraîche jeunesse et de claire sonorité de la Phénicienne d'Athènes, reste en quelque sorte inaltérable.

Sarah Bernhardt, par-dessus tout, reste la grande diseuse de vers. Quel art incomparable. Avec quel charme troublant, quelle diction merveilleuse. — pas un mot ne se perd, — quelle émotion véritable, Sarah Bernhardt nous récita tour à tour quelques poèmes des « Musardises » la principale scène du 1er acte de la « Samaritaine » et les deux derniers poèmes de Rostand. Je ne trouve pas les mots capables d'exprimer toute l'émotion que me fit ressentir hier soir, notre grande artiste nationale.

Et comme elle nous dit ses regrets de la mort du poète Rostand, comme elle nous décrivit ce qu'était l'homme au cœur sensible et bon, que tous regrettent.

Tout cela certes, c'est le passé ! Mais le passé par le souvenir qui demeure, par l'œuvre qui perdure, restera éternellement vivant à travers les âges.

Et tandis que la voix de la tragédienne nous berçait doucement de ses claires et chaudes sonorités, le verbe du poète défunt semblait planer dans la salle et pénétrait les auditeurs de toutes ses beautés.

Seuls les grands discurs de vers peuvent donner cette impression. Entre tous, Sarah Bernhardt, reste la grande, l'incomparable, l'unique artiste.

V. BRIGGHE.

HIPPODROME-CINÉMA-ATTRACTIONS

LA REINE DES CESARS

Ce film a obtenu à Paris un véritable triomphe Cette merveilleuse reconstitution historique dont la mise en scène est grandiose, éblouit les yeux par sa magnificence et captive le cœur par la puissance du sujet.

A chaque séance, la foule enthousiasmée applaudit la grande tragédienne Théda Bara qui, au-dessus de l'orgueilleuse majesté des Césars, faisait planer royalement la Majesté souveraine de la femme, Reine du Monde.

L'ouverture de l'Hippodrome-Cinéma-Attractions, aura lieu le samedi 1er mai, à 8 h. 15 du soir. Il y aura matinée dimanche 2 mai, à 3 h. A chaque séance paraître Fread, le Roi des Ventriloques, en compagnie de ses mannequins.

PRINTANIA

MATINÉE A 3H SOIRÉE A 8H

Du VENDREDI 30 AVRIL au 6 MAI

LES HOTES DE NOS FORETS (instructif)

L'Antre Infernal

9e épisode du Messager de la Mort

:: CHANSONS FILMÉES ::

Pensées d'Automne. - Les mains de femmes

MARTHE

comédie dramatique tirée de l'œuvre de Henri KISTEMAECKERS

L'UNIQUE AVENTURE de MAITRE PETIT PETHON, vaudeville.

THEATRE DE L'UNION

147, RUE D'ARRAS, 147

Car C. L. V. E. —0— Car C. L. V. E.

Aujourd'hui vendredi, représentation à 7 h. 30. — Spectacle merveilleux. — Grande soirée de gala. — L'AVENTURE DE MARY, comédie sentimentale en 5 parties, interprétée par la délicieuse Mary Miles. — LE SANG DES IMMORTELLES, comédie dramatique en 5 actes, film étoile. — LE MEDECIN DES FOLLES, Les Prodiges de l'Enfant, drame en 2 actes. — DANDY EBENISTE, comique burlesque en 2 parties.

MUSIC-HALL : LES MARVAL-MONTAU, duettistes à transformations, dans leur sketch. — CAROLUS, comique troupier et instrumentiste. — CLAIRE MARIVAL, diseuse à voix de la Cigale. — Grand orchestre.

Location de 9 h. 30 à 11 h. et de 2 h. à 4 h. Prix ordinaires des places.

— Demain samedi, 1er mai, représentation à 7 h. 30.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME

L'INCOMPREHENSION ADMINISTRATIVE

ELLE VEUT FAIRE SUPPORTER AUX RIVERAINS LES FRAIS DE RECONSTITUTION D'UN PORT.

De l'Abbaye de Loos à Canteleu-Lille, on pouvait avant-guerre, passer d'une rive à l'autre de la Deûle, en trois points différents. Venant de la prison on trouvait d'abord la passerelle dite « de l'Abbaye », le pont « de Sequedin » et enfin le pont de Canteleu-Lille.

Quand les Allemands partirent ,tous ces ponts sautèrent.

Depuis la libération, les anglais d'abord, les services des Ponts et Chaussées ou du génie ensuite, construisirent des passerelles de fortune sur l'emplacement des anciens ponts. En un endroit toute fois, les anglais, fort bien inspirés d'ailleurs, modifièrent l'emplacement d'une passerelle : celle de l'Abbaye de Loos. Ils la reconstruisirent face à la rue de la Deûle, à 300 mètres en aval de son ancienne position.

Depuis deux ans, les ponts définitifs sont toujours à reconstruire. Or, les riverains de la Deûle et les habitants de Lomme, seraient fort désireux de voir transformer au bout de la rue de la Deûle, la passerelle provisoire en un pont solide qui donnerait accès d'une rive à l'autre. Cet endroit leur paraît autrement pratique que l'ancien emplacement de la passerelle de « l'Abbaye ».

Dans sa séance du 13 février dernier, le Conseil municipal de Lomme émettait les vœux suivants qui étaient transmis à l'autorité Préfectorale :

— « Le Conseil municipal considérant que le pont-levis établi provisoirement par l'autorité anglaise sur le canal de la Haute-Deûle, face à la rue de la Deûle, à Loos, de peut fonctionner que très lentement, entrave pour cette raison la circulation entre les communes de Loos et de Lomme et retarde continuellement l'arrivée au travail des ouvrier dans les établissements industriels.

1. Le vœu que ce pont soit installé de façon définitive.

2. Il émet également le vœu que le pont tournant du Pont de Sequedin qui reliait la banlieue d'Esquermes à la section du Marais soit rétabli le plus tôt possible de façon à permettre la circulation des voitures.

3. Et que le pont de Canteleu reliant Lille à Lomme, Lambersart, Armentières, soit rétabli de façon définitive de manière à permettre le passage des tramways A. et I., indispensables à la reprise active de la vie industrielle et commerciale de toute cette région. »

LA REPONSE PREFECTORALE

Le 25 mars 1920, la réponse préfectorale arrivait à M. Dereux, Maire de Lomme.

Sur le premier point : « Etablissement définitif d'un pont au bout de la rue de la Deûle », elle était ainsi conçue :

« En ce qui concerne le pont construit en face de la rue de la Deûle ; il y a lieu de remarquer qu'il n'existait pas avant son établissement par l'autorité anglaise et qu'il relie actuellement la rue de la Deûle dépendant de la voie urbaine de Loos à des rues privées, situées dans la rue du Marais de Lomme. Il incombe donc aux propriétaires de ces rues et au Conseil municipal de Loos de décider s'ils désirent la reconstruction à leurs frais exclusifs et communs du pont provisoire dont il s'agit. »

Ce que la réponse préfectorale oublie de dire, comme vous le voyez, c'est que 250 à 300 mètres en avant, de ce pont que l'autorité administrative se refuse à reconstruire, existait la première passerelle de l'Abbaye de Loos, et que les riverains ne demandent pas la reconstruction de cette passerelle, qui était construite en un endroit peu pratique.

Par contre, en retour, ils demandent à l'administration, de construire un pont au bout de la rue de la Deûle, étant donné que, de ce point, on se propose de faire partir dans l'avenir une grande voie de pénétration vers Lomme, de façon à relier la route de Lille à Armentières à la route de Lille à La Bassée et à rendre la circulation facile entre Lomme, Canteleu d'une part et Haubourdin-Loos, d'autre part.

Il y a donc là, une entreprise d'utilité publique à réaliser et, dans ces conditions, il est inadmissible que l'autorité préfectorale veuille faire payer aux seuls riverains les frais de reconstruction d'un pont qui existait avant-guerre, 300 mètres en amont.

Sur le second point, reconstruction du Pont de Sequedin, — l'Administration veut bien tout de même s'en charger, mais laisse prévoir que la chose sera fort, fort longue, étant donné que « la substitution projetée présente de grandes difficultés de réalisation, surtout au point de vue financier. »

Heureusement qu'en ce qui concerne le pont de Canteleu, cela va un peu mieux. Les travaux de réfection sont en cours et l'on peut escompter que le Pont de Canteleu sera rendu à la circulation dans la deuxième quinzaine de Mai.

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS NE REPOND PAS

La Compagnie des tramways de Lille a été avisée, nous dit en outre M. Dereux, maire de Lomme, que la reconstruction du pont de Canteleu avançait et que, dans le but de remettre les lignes A. et I. en circulation le plus tôt possible, il serait bon de commencer dès maintenant la réfection des trolleys et la réfection des voies.

Cette lettre, envoyée vers le 15 février, est restée sans réponse, et l'Administration municipale de Lomme en est toujours à se demander à quelle époque les lignes A. et I. pourront être remises en circulation sur le territoire de la commune. Elle est, naturellement, très désireuse d'être fixée sur ce point, et attend une réponse.

Comme vous le voyez, les lenteurs de la reconstitution se font sentir un peu dans tous les domaines. Incontestablement, toutefois, le record de la lenteur et de l'incompréhension revient aux services administratifs chargés de la reconstruction des ponts sur la Deûle.

V. B.

MENAGERES, PRENEZ NOTE ? — A partir du 3 mai, le bureau de ravitaillement ne sera ouvert au public que de 14 heures à 18 heures, pour la délivrance des tickets de pain, cartes de ravitaillement et tout ce qui concerne ce service.

RAVITAILLEMENT MUNICIPAL. — Section du Marais. — Sucre raffiné, le kilo, 3,50. — Sucre raffiné, 750 gr., 2,70 — Café, 250 gr., 2,45. — Beurre, 1re qualité, le kilo, 14 fr — Fromage, 1re qualité, 12 fr. le kilo. — Petits pois cassés 500 gr., 1,75.

Le sucre sera servi sur la présentation des tickets de mai.

LA MADELEINE

AU FEU ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré, mercredi, dans un ancien four de boulangerie, faisant partie de l'habitation de Mme Broquet, maraîchère, rue de Belfort, 46. Les pompiers et les voisins, accourus sur les lieux, éteignirent le feu au bout d'une demi-heure d'efforts.

Une importante quantité de bois remisée dans ce four fut détruite. Les dégâts s'élèvent à environ 4.000 francs.

HELLEMMES

FÊTE DU PREMIER MAI

PROGRAMME

VENDREDI 30 AVRIL. — A deux heures et demie, distribution extraordinaire de pain et vin par les soins du Bureau de Bienfaisance, aux vieillards, infirmes et incurables bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905, ainsi qu'aux personnes nécessiteuses âgées de plus de 70 ans.

SAMEDI 1er MAI. — A 9 heures, distribution de gâteaux aux enfants fréquentant les Ecoles municpales.

Concerts publics. — A 3 heures : Quartier du Centre, Salle Vauban, par la Symphonie.

A 5 heures : Quartier derrière l'usine, angle des rues Dupleix et Ledru-Rollin, par la Musique Municipale.

A 6 heures et demie : Quartier de la barrière de Lezennes, angle des rues de l'Avenir et Victor-Hugo, par la Musique Municpale.

Bals populaires, à 8 heures et demie. — Barrière de Lezennes, angle des rues Victor-Hugo et Camille-Desmoulins, quartier derrière l'Usine, angle des rues Philippe-Lebon et Chanzy, quartier du Centre, salle Vauban.

DIMANCHE 2 MAI. —Pour protester contre la vie chère, Pour la reprise des relations avec la Russie, Pour l'amnistie en faveur des condamnés politiques et militaires,

A 3 heures, grand cortège-manifestation, avec le concours de :

1. La Musique Municipale.
2. L'Harmonie des Agents des Chemins de fer-Ateliers d'Hellemmes.
3. Des accordéonnistes Lillois.
4. De l'Harmonie syndicale et ouvrière d'Annœulin, qui se déroulera dans les diverses artères de la ville, suivant l'itinéraire ci-après :

Départ : Place de la Mairie, avenue de la Liberté, rues Ferdinand-Mathias, Victor-Hugo (arrêt), J.-J.-Rousseau, Louis Blanc, Chanzy, Dordin, Ledru-Rollin, Sadi-Carnot, Faidherbe, Testelin, Raspail, Tribourdeaux, place de la Mairie, dislocation.

La réception des sociétés aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, à 2 heures et demie.

A 5 heures, place de la Mairie, grand meeting. Orateurs : A. PARSY, maire d'Annœulin, ancien conseiller général; G. VANDAME, mutilé de guerre; R. SALENGRO, conseiller général, secrétaire de la Fédération du Nord du Parti Socialiste; A. INGHELS, député.

En cas de mauvais temps, la conférence aura lieu salle de l'Idéal-Cinéma, rue Sadi-Carnot, 135.

NECROLOGIE. — Le camarade Limosin Emile, conseiller municipal, membre de la section hellemmoise du P. S., vient d'avoir la douleur de perdre son fils Maurice, âgé de 13 mois.

Les funérailles civiles auront lieu aujourd'hui 30 avril, à 3 heures. Assemblée à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille. L'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

MAIRIE FERMEE. — A l'occasion de la fête du Travail, les bureaux de la mairie seront fermés le samedi 1er mai et le dimanche 2 mai.

PRENEZ GARDE AUX FILOUS ! — Le commissaire de police met les habitants en garde contre les agissements d'individus inconnus, qui, sous prétexte de présenter des publications ou des marchandises quelconques, pénètrent en maîtres dans les maisons, portent leurs vues sur tout, se montrent inconvenants et entreprenants lorsqu'ils ont à faire à des femmes seules, posent même des questions sur la composition de la famille et la profession du mari et font beaucoup de difficultés pour sortir.

Tous, femmes et jeunes filles, en particulier, méfiez-vous, ces individus sont la plupart du temps en quête de mauvais coups.

Soyez prudents, flanquez-les impitoyablement dehors et fermez vos portes.

Rappelez-vous qu'il y a toujours un garde de service au commissariat de police.

RONCHIN

PREMIER MAI. — A l'occasion de la fête du 1er Mai, une distribution de bons de viande sera faite aux familles nécessiteuses inscrites au Bureau de Bienfaisance. La distribution des bons aura lieu à la Mairie, aujourd'hui vendredi 30 avril, de 3 à 5 heures du soir.

RAVITAILLEMENT. — A partir de vendredi, continuation de la vente du jambon.

SECLIN

ACTE DE PROBITE. — M. Jules Delattre, 18 ans, maçon, demeurant rue de Burgault, 80, a trouvé place Philippe-de-Gérard, un portefeuille contenant une somme de 328 fr., qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

Cette trouvaille a été réclamée peu de temps après par sa propriétaire, Mme Lemière, qui a remis au jeune homme une récompense pour son acte de probité.

SANTES

PORTEFEUILLE TROUVE. — Mme Boury, née Dufiot, mère de cinq enfants, a trouvé un portefeuille contenant une somme de 430 francs, qu'elle s'est empressée de déposer à la Mairie, où son propriétaire, M. Masson, est venu le réclamer.

Félicitations à cette honnête mère de